



16ème législature

Question N° : 16032	De Mme Raquel Garrido (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation et jeunesse
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >Plan d'urgence : des moyens pour le collège Paul Bert de Drancy	Analyse > Plan d'urgence : des moyens pour le collège Paul Bert de Drancy.
Question publiée au JO le : 12/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Raquel Garrido alerte Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'état critique dans lequel se trouve l'école publique, particulièrement dans le département de la Seine-Saint-Denis, faute de moyens alloués pour mener à bien les missions qui lui sont confiées. Depuis trop longtemps, l'école n'est plus une priorité des gouvernements. Nombre des réformes successives ont en commun le même objectif : réaliser des économies sur l'éducation des enfants. Les rares révisions qui ne concernent pas l'aspect budgétaire et financier alimentent le projet d'une école à deux vitesses qui trie les élèves et continue d'accroître les inégalités scolaires. En témoignent les récentes annonces de Gabriel Attal sur le « choc des savoirs ». Ces annonces, largement rejetées par les personnels de l'éducation nationale ne correspondent en rien aux revendications de ces professionnels qui demandent les moyens matériels nécessaires à l'exercice de leurs métiers (recrutements, équipements, entretien des locaux) et une revalorisation de leurs salaires. Aujourd'hui, l'enseignement privé sous contrat est financé à 73 % par des fonds publics. Dans la loi de finances pour 2024, l'enseignement privé a obtenu une augmentation de 6,70 % pour un total de 9 milliards d'euros de crédits de paiement quand l'augmentation pour l'enseignement scolaire public a été bien moindre avec une augmentation de 4,58 % pour le 1er degré et de 5,40 % pour le 2nd degré. Pire, l'annonce récente de 10 milliards d'euros d'économies sur les dépenses de l'État par Bruno Le Maire va aggraver la situation déjà catastrophique dans laquelle se trouve l'école publique. La mission « Enseignement scolaire » est l'une des plus impactées par cette coupe sèche avec près de 692 millions d'euros d'économies dont environ 70 % concernent des dépenses de personnels. Il y aura concrètement en 2024 moins d'adultes dans les établissements scolaires pour encadrer les élèves (enseignants, CPE, AED, médecins et infirmières scolaires, psychologues...). Cette décision est extrêmement grave alors même que les personnels revendiquent un plan massif de recrutements pour l'école publique. En Seine-Saint-Denis, la situation est telle que l'intersyndicale éducation a présenté un grand plan d'urgence pour le département avec pour principal mot d'ordre la réduction des inégalités. Ce travail mené par les syndicats révèle qu'en Seine-Saint-Denis, il manque 2 200 postes d'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH), 175 conseillers principaux d'éducation (CPE), 650 assistants d'éducation, 320 assistants pédagogiques et que la création en urgence de 5 000 postes d'enseignants pour la rentrée 2024 est primordiale. Mobilisés depuis le 26 février 2024, jour de rentrée, les personnels et les parents d'élèves étaient le lendemain plus de 700 devant la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN 93) à Bobigny. Depuis, la mobilisation s'est intensifiée : piquets de grèves, réunions publiques, opérations « collège mort », assemblées générales de ville. Le jeudi 7 mars 2024, la journée de mobilisation à l'appel de l'intersyndicale a été très fortement suivie : 60 % de grévistes dans le département, plus de 4 500 personnes en manifestation à Paris, 450 personnes en assemblée générale départementale. Les personnels et parents d'élèves sont déterminés et ont prévu de poursuivre la mobilisation jusqu'à satisfaction de leurs revendications. Qu'attend Mme la ministre pour les recevoir ? Mme la



députée a également réalisé un audit à destination des établissements publics du 1er et 2nd degré de sa circonscription avec l'aide des syndicats et des parents d'élèves. Au collège Paul Bert à Drancy, 17 divisions sont composées de 28 élèves ou plus. Les absences courtes mais également les absences longues et prévues ne sont pas remplacées. En décembre 2023, cet établissement comptabilisait 1 046 heures d'absences pour seulement 58 heures remplacées. Il manque au moins un poste de CPE et deux postes d'assistant d'éducation pour assurer le bon fonctionnement de la vie scolaire. Seul un demi-poste d'assistante sociale est pourvu sur l'établissement. La psychologue scolaire, qui intervient sur plusieurs établissements, ne peut être présente qu'une journée par semaine. Les trois quarts des élèves ne bénéficient pas d'un accompagnement AESH correspondant aux préconisations de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Les personnels et les parents d'élèves déjà mobilisés à plusieurs reprises en 2023 déplorent également un sureffectif global dans l'établissement qui, combiné au manque d'encadrants, engendre des difficultés pédagogiques et des problèmes de sécurité. Elle lui demande ce qu'elle compte faire pour répondre à l'urgence de la situation en Seine-Saint-Denis et plus spécifiquement pour le collège Paul Bert de Drancy.